

Fréj'News

La gazette de votre commune



Un avenir commun, Fréjairolles



L'édito du maire

Fréjairolles, Fréjairollais,

Voilà plusieurs mois maintenant que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, la situation évolue chaque jour un peu plus. Nous savions que cette pandémie serait très présente à la rentrée avec de nouvelles mesures à mettre en place.

Durant cet été, chacun a pu retrouver un peu de liberté de mouvement. Plusieurs échéances ont été nécessaires au bon fonctionnement de la commune : vote du budget, renouvellement de commissions (CCID, CCAS), installation d'un radar pédagogique à l'entrée de la commune sur la RD81, validation des travaux de sécurisation du carrefour des chênes verts qui verront le jour début 2021.

Le premier marché gourmand organisé par le conseil municipal a été une réussite. L'aide des habitants et du comité des fêtes a été précieuse. Les Fréjairolles et Fréjairollais se sont retrouvés dans la convivialité tout en respectant les gestes barrières imposés.

Cette rentrée atypique a permis aux enfants de retrouver l'équipe pédagogique et éducative, leurs camarades, réintégrer la cantine de façon normale en respectant le protocole sanitaire de l'éducation nationale.

De nouvelles lignes de bus régulières en plus du TAD sont mises en place pour tous. La réouverture des salles associatives est vitale pour le bien vivre ensemble. C'est pourquoi, j'ai établi une convention de mise à disposition des salles communales validée par les présidents des associations. Chacun et chacune pourront reprendre leurs activités culturelles et sportives.

Nous devons rester positifs, nous sortirons de cette pandémie, j'en suis persuadé. En attendant, nous continuerons à nous serrer les coudes, beaucoup de travail nous attend. Des projets verront le jour durant ce mandat, vous pouvez compter sur moi et sur la motivation de l'équipe municipale.

C'est ensemble que nous bâtirons un avenir commun, Fréjairolles.

N'oubliez pas, protégez-vous et prenez soin de vous.

Jérôme CASIMIR, votre Maire.

Les Fréj'News

- New's de la rentrée
- Comptes rendus du conseil municipal
- Modification du conseil municipal
- Travaux
- Réglementation et utilisation du domaine public
- Nouveautés
- Manifestation
- Actualités
- Nouvelles activités
- Contacts mairie



New's de la rentrée



La rentrée 2020

Ecole maternelle et primaire

Le 1er Septembre 2020, après une période bouleversée par la crise sanitaire les mois précédents, les élèves ont pu rejoindre l'école de Fréjairolles et retrouver l'équipe pédagogique et éducative. Cette année, l'équipe a vu un changement sur la classe de CM1/CM2 avec le départ de Nathalie BRETIN, remplacée par Christophe DHELIN.

Nous remercions Nathalie BRETIN pour son investissement auprès de l'école de Fréjairolles depuis de nombreuses années et souhaitons la bienvenue à Christophe DHELIN..

De Gauche à droite: sur la photo :

Christophe DHELIN
Corinne GAUBERT
Christine CAROZZA
Sophie BELKHEIR
Sandrine MARCELINO
Lucas MIRANDA
Danielle MARSHALL-RIGAUD
Justine FABRE



L'école maternelle et primaire compte un effectif total de 132 élèves :

* Lucas MIRANDA (classe de Très Petite Section, Petite Section, Moyenne Section) : 30 et 1 en Janvier

- Sandrine MARCELINO Grande Section, CP : 23
- Sophie BELKHEIR CP/CE1 : 24
- Danielle MARSHALL- RIGAUD CE2/CM1 : 25
- Christophe DHELIN CM1/CM2 : 29

Un effectif total de 131 et 132 enfants en Janvier.

L'effectif à la cantine est en moyenne entre 95 et 101 enfants.

Le personnel communal



Garderie

Marie-Claude BERNADOU et Aurélie GARCIA

Cantine

Marie-Claude BERNADOU, Aurélie GARCIA
Stéphanie MANENS, Elisabeth NEGRE
Marie-Christine ROSSIGNOL

Soutien Ecole Maternelle

Christine CAROZZA avec Lucas MIRANDA
Corinne GAUBERT avec Sandrine MARCELINO



De Gauche à droite: sur la photo :

Amanda BASTIDA, Corinne GAUBERT, Marie-Christine ROSSIGNOL, Christine CAROZZA,, Elisabeth NEGRE, Stéphanie MANENS, Aurélie GARCIA, Audrey NYBELEN, Marie-Claude BERNADOU, Justine FABRE.

L'équipe d'animation a été renouvelée-pour la rentrée 2020 : Amanda BASTIDA, Audrey NYBELEN, Justine FABRE ont été recrutées sur le poste d'animatrice du temps périscolaire,



Comptes rendus du conseil municipal



Les comptes rendus complets du conseil municipal sont disponibles à la mairie ou sur le site internet.

Le conseil municipal du 22 juin 2020



Ordre du jour :

- Vote du budget primitif 2020
- Fixation des tarifs cantine et garderie
- Vote des taux de fiscalité locale
- Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Acceptation d'un don de l'association du chemin de Salvan
- Ressources humaines : Avancement de grade : adjoint technique 1ère classe
- Recrutement de deux contractuels sur un emploi non permanent
- Questions diverses

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Vote du budget primitif 2020

Note de présentation du budget primitif

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

V Annexe : extrait du CGCT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet et sera publiée dans la revue municipale.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il est possible de modifier le budget, en cours d'année, selon les besoins, par des décisions modificatives approuvées par le conseil municipal.



Ce budget est voté le 22 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été élaboré par la commission des finances, le 16 juin 2020.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat ou de partenaires, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, le remboursement des intérêts de la dette ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (constructions, aménagement, acquisitions) mais aussi la part capital de la dette.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle, cantine et garderie scolaires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour notre commune en 2020

Les **prévisions de dépenses de fonctionnement** représentent 995 977 €, réparties comme suit :

- Charges à caractère général 461 597 €
- (Fournitures eau, électricité téléphone, écoles, entretien bâtiments, terrains, matériel roulant, transports élèves, activités périscolaires).
- Charges de personnel 335 875 €
- Attribution de compensation (C2A) 84 659 €
- Autres charges (indemnités élus/cotisations/subventions) 89 770 €
- Remboursement intérêts d'emprunt 18 423 €
- Reprise de concession au cimetière 200 €
- Amortissements 5 253 €

Les **prévisions de recettes de fonctionnement** représentent 995 977 €, réparties comme suit :

- Remboursement sur salaires 2 000 €
- Produits des services 42 434 €
- Impôts et taxes 422 024 €
- Dotations subventions de l'Etat 161 715 €
- Autre produits (Location salle, loyers...) 9 815 €
- Produits financiers (dette récupérable C2A) 14 367 €
- Produits exceptionnels (remboursement sinistres par assurance) 15 000 €
- Excédents de fonctionnement reportés 328 622 €

L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, à venir, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La dotation forfaitaire, recette de fonctionnement, versée par l'Etat, a encore été diminuée :

2020 : 89 045 €

2014 : 120 141 €

Communauté Agglomération de l'Albigeois

Dépenses : Retenue sur attribution de compensation : 84 659 €

les compétences transférées sont les suivantes :

- Ramassage et traitement ordures ménagères, du tri sélectif
- Assainissement collectif : contrôle, entretien
- Assainissement non collectif : diagnostic, contrôle, entretien
- Service instructeur autorisations d'urbanisme
- Eclairage public
- Voirie publique
- Fibre optique, téléphonie et informatique
- Médiathèques
- Piscines
- Eau, depuis ce 1er janvier

Recettes : 19 159 €

Dettes récupérables : 14 364 €

Remboursement mise à disposition personnel : 3 654 €

III La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Sont concernées des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, des constructions de bâtiments, d'infrastructures, acquisition de mobilier, matériel ou terrains.

Les investissements contribuent à accroître le patrimoine des biens communaux.

La part capital du remboursement de la dette figure aussi en dépenses d'investissement.

Deux types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Ces subventions peuvent être attribuées par le Département, la Région, l'Etat.

Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- * Travaux à la salle polyvalente et à la cantine
- * Divers travaux à l'école
- * Aménagement d'un sentier piétonnier reliant la rue des chênes verts au lotissement de la rue de l'orée du stade
- * Réparation des grilles du monument aux morts
- * Acquisition matériels divers
- * Travaux d'aménagements de construction



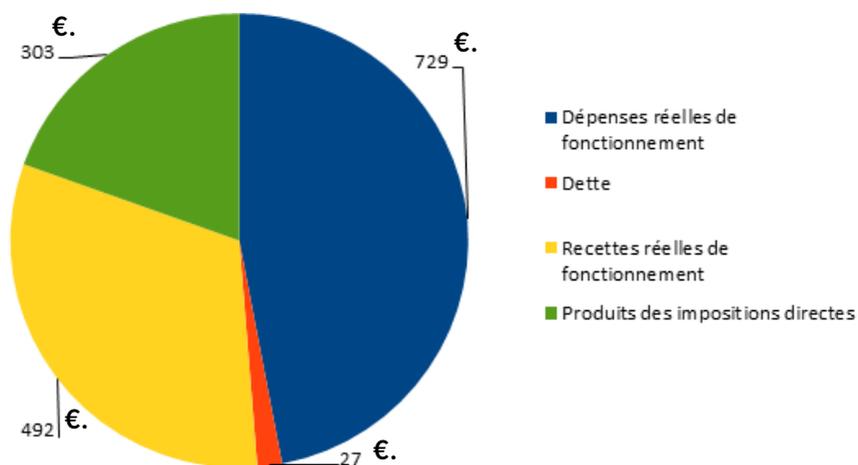
Etat de la dette

OBJET	Année	Montant	Taux	Capital restant	Annuité	Art 1641	Art.6611	
Groupe scolaire Caisse d'épargne	2007/2036	522 708	1,40	464 490.68	27 223.38	20 720.51	6 502.87	
Aménagement mairie B.P.O.	2012/2036	570 000	2,20	421433.09	31 532,49	21 781.76	9 750.73	
Aménagement mairie B. P.O.	2014/2029	150 000	2.20	99 794.60	11 953.08	9 784.59	2 168.49	
					70 708.95	52 286.86	18 422.09	
Dette récupérable versée par la C2A								
Intérêts : 14 364 €								
Capital : 19 127 €								
Annuité : 33 491 €								

Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	995 977€	995 977 € dont 328 622 € d'excédents antérieurs reportés
Investissement	297 288 €	297 288 € dont € 191 843.31 € d'excédents antérieurs reportés

Principaux ratios par habitant (1359 habitants au 01/01/2020).



TARIF REPAS ENFANTS ET ADULTE CANTINE SCOLAIRE, année scolaire 2020/2021

Vote POUR : 12 CONTRE : 3 (Mohamed BOUMEDIENNE, CALVET Olivier, PAOLI Fanny)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, fixe le tarif d'un repas à la cantine, pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

- 5.82 € un repas adulte.
- 3.50 € un repas enfant,
- 3.19 € un repas enfant à partir du 3ième enfant,
- 1.83 € panier repas fourni par la famille, en cas de régime.
- 4.34 € un repas enfant, domicilié hors de la commune de Fréjairolles,
- 3.73 € un repas enfant, domicilié hors de la commune de Fréjairolles, à partir du 3ième enfant
- 2.36 € panier repas fourni par la famille, en cas de régime

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE - année scolaire 2020/2021

Vote POUR : 12 CONTRE : 3 (Mohamed BOUMEDIENNE, CALVET Olivier, PAOLI Fanny)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe, à la majorité des membres présents, les tarifs de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

Garderie une fois par jour

- 1,82 € pour les enfants présents,
- 2.36 € pour les enfants présents, non domiciliés sur la Commune de Fréjairolles.

Garderie matin et soir

- 3.04 € pour les enfants présents,
- 3.58 € pour les enfants présents, non domiciliés sur la Commune de Fréjairolles.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020.

Rapporteur : Madame CABAL Marie-Christine fait part au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour 2020, reçu de la Direction Générale des Finances publiques.

Vote POUR : 12 CONTRE : 3 (Mohamed BOUMEDIENNE, CALVET Olivier, PAOLI Fanny)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition 2020 comme suit :

	2019	2020
Taxe foncière sur propriété bâtie	19,26%	19,35%
Taxe foncière sur propriété non bâtie	78,65%	79,44%

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Vote : Pour 12 Contre 2 Olivier CALVET, Fanny PAOLI
Abstention 1 Mohamed BOUMEDIENNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, approuve le budget primitif 2020.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il précise que le maire préside de droit le CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus et de membres nommés par le maire (4 au minimum, 8 au maximum).

Monsieur le maire indique qu'il va adresser un courrier à des associations communales ou non, représentant une association familiale, une association de retraités ou de personnes handicapées afin que celles-ci lui propose une liste de 3 personnes. Il pourra par la suite, nommer par arrêté municipal, des représentants au CCAS.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, fixe à quatre, le nombre de conseillers municipaux afin de constituer un CCAS de huit membres.

Le conseil municipal procède à l'élection, à bulletin secret, des quatre membres.
Une liste est déposée, composée de CABAL Marie-Christine, GARCIA Nadine,
Christine CHRETIEN, PAOLI Fanny.

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nul : 0

Nombre de voix pour la liste déposée : 15

Sont élues pour siéger au CCAS :

- CABAL Marie-Christine
- GARCIA Nadine
- CHRETIEN Christine
- PAOLI Fanny

ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la dissolution de l'Association Chemin de Salan, il a été décidé par celle-ci que le reliquat de leur compte bancaire soit versé au CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le don d'un montant de 138.71 € versé par l'association du chemin de Salan.

DENOMINATION DE VOIES

Le service du secteur foncier du cadastre nous informe que la dénomination « Patus » ne figure pas dans la nomenclature des voies. Il convient d'attribuer un nouveau nom à ces deux voies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dénomme

- la voie qui dessert les habitations du patus des Pouzaques : Impasse des Pouzaques
- la voie qui dessert les habitations du patus de Cavazies : Rue de Cavazies

GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une stagiaire est présente au secrétariat de mairie pour une période du 8 juin au 3 juillet. Cette personne effectue ce stage dans le cadre de sa 1ère année de BTS Communication.

Il lui a été confié l'élaboration du site communal. Lydie FOISSAC est sa tutrice.

La prestation fournie par Anaïs SERRAT est très appréciée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à Anaïs SERRAT, stagiaire, une gratification d'un montant de 500 €.



RECRUTEMENT DE TROIS CONTRACTUELS VACATAIRES POUR L'ANIMATION PERISCOLAIRE DE LA PAUSE MERIDIENNE

ADHESION AU CAUE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'existence d'un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement.

Il exerce des activités de conseils, d'information, et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre. Il s'agit du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, C.A.U.E.

Monsieur le maire souligne l'intérêt de cet organisme. Il serait en capacité de proposer une vision d'ensemble pour l'aménagement global de plusieurs projets qu'envisage la mairie.

Une étude pourrait être présentée regroupant l'aménagement du carrefour Rue des chênes verts / RD81 / chemin de Pronquiès, de la place de l'église, la construction de la cantine et de l'ALAE,

Il pourrait être envisagé aussi, un aménagement d'ensemble en tenant compte de la desserte du lotissement des buis, sur le chemin de la Grimalié, Pour bénéficier de cette étude, il convient d'adhérer au C.A.U.E. à raison de 0.20 € par habitant pour les communes dont la population est inférieure à 7500 habitants.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au CAUE à compter de l'année 2020, dit que la cotisation annuelle s'élève à 271.80 €, charge monsieur le maire de commander une étude d'aménagement global du village.



Le conseil municipal du 10 juillet 2020

Ordre du jour :

- Élection des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux.
Résultat du vote : Jérôme CASIMIR, Ludovic MARLOT, Marie-Christine CABAL
- Possible inscription exceptionnelle à l'école d'un enfant domicilié hors commune
Résultat : Inscription d'un enfant hors commune validé par Monsieur le Maire

Modification de deux membres du conseil municipal



Le 15 mars dernier, jour de l'élection municipale, lors de la mise en écriture du procès-verbal du scrutin rapportant le résultat du vote et les noms des personnes élues, une erreur a été commise par la liste Fréjairolles, notre village.

La liste des personnes destinées à occuper les 3 sièges obtenus était non conforme aux règles du code électoral en vigueur. Ont été inscrits et proclamés élus, Mohamed BOUMEDIENNE, Fanny PAOLI, Olivier CALVET.

La Préfecture, ayant noté cette anomalie, a déposé un déféré auprès du Tribunal Administratif. Celui-ci étant le seul à juger s'il convenait d'annuler le procès-verbal ou de rectifier cette erreur.

C'est chose faite depuis le 1er octobre 2020, la décision a été la suivante :

- Annulation de l'élection en tant que conseiller municipal pour Madame Fanny PAOLI et Monsieur Olivier CALVET , respectivement n°4 et 5 sur la liste Fréjairolles, notre village.
- Election en tant que conseiller municipal de Madame Caroline CANTIÉ et de Monsieur Benoît MARQUES, respectivement n°2 et 3 sur la liste Fréjairolles, notre village.

Je leur souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal, et je reste persuadé que nous pourrons, ensemble, œuvrer pour l'intérêt général des habitants de la commune de Fréjairolles.

M.Jérôme CASIMIR, Maire.



Travaux



Les permanences

malgré

Réalisés



Les grilles ont été restaurées au monument aux morts par l'entreprise EURL FW ART de Saint Juery. Aussitôt réparées, aussitôt endommagées de nouveau. L'agent technique a redonné une nouvelle jeunesse aux inscriptions du monument. Des travaux de point-à-temps sur le chemin de Pinet.

A venir



Fin 2020, enrochement au pont de la Resse, des travaux sur le chemin de Sarromas et des Fourcals.

Début 2021, débiteront les travaux de sécurisation du carrefour du lotissement des Chênes verts et Route de Pronquiès/RD81 : mise en place de chicanes

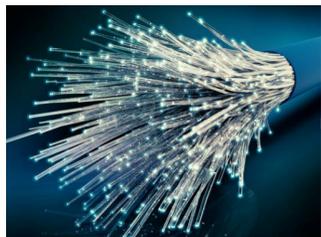
· Réalisation d'un sentier piétonnier des commerces de JAT vers le village.

Dégâts salle polyvalente



Un container jaune a pris feu contre la façade de la salle polyvalente. Une enquête de gendarmerie est en cours. Des dégâts importants sont recensés.





La fibre optique

La fibre s'installe à Fréjairolles. Le partenariat Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'opérateur Orange permet depuis cet été, le déploiement de la fibre optique sur la commune. La première armoire pour le déploiement de fibre située sous l'épicerie a été installée. Les clients auront la possibilité de se raccorder probablement en fin juin 2021,



Obligations en matière d'élagage

Le propriétaire doit veiller aux distances de plantation sous et abords des lignes télécom. Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Même s'il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique. Le propriétaire peut réaliser lui-même ses travaux d'élagage à condition d'en avertir Orange qui lui indiquera les mesures de préventions et les distances à respecter. Si le réseau de télécommunication Orange est installé en appui commun (en parallèle du réseau ENEDIS), le propriétaire peut réaliser lui-même les travaux d'élagage à condition d'en avertir obligatoirement ENEDIS qui indiquera les mesures de prévention et les distances à respecter. Pour cela, le propriétaire doit rédiger une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) En cas de chute d'arbre sur la ligne, le propriétaire ou le locataire en tant que gardien de l'arbre est présumé responsable des dommages causés à la ligne Orange pourra aussi lui demander réparations des préjudices subis. C'est le responsable de l'élagage qui finance les travaux réalisés.

Si un arbre menace une ligne : prévenir le service dépannage 3900 ou <https://signal-reseaux.orange.fr>

Orange propose ce rappel à tous avant le déploiement de la fibre

Position de l'arbre	Position de la ligne	Responsabilité de l'élagage
Domaine privé	Domaine privé	- Orange (Si une convention le précise) - Le propriétaire de l'arbre
Domaine privé	Domaine public	- Le propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	- La collectivité (propriétaire de l'arbre)

Réglementation et utilisation du domaine public



Règles du bien vivre ensemble

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement INTERDIT en tout temps et tout lieu. Les déchets de tonte, les feuilles sèches, les rémanents d'élagage d'une haie sont donc concernés par cette interdiction. Au delà du trouble du voisinage généré par les odeurs de fumée et les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant être à l'origine de pic de pollution.



Nuisances sonores

Respectez les voisins, respectez les horaires.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Règles de stationnement



Stationnement abusif sur le domaine public

En application de l'article L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales Article R417-12

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Fermeture déchetterie de Ranteil



Fermeture pour travaux de la déchetterie de Ranteil (accès particuliers) du 5 Octobre au 13 Décembre 2020.



Ouvertures exceptionnelles :

- **Déchetterie de Gaillagués :**
(ouverte tous les jours)
Du lundi au samedi de 9h à 18h30 (sans interruption) et le dimanche de 9h à 12h.
- **Déchetterie de Saint-Juéry :**
Du lundi au samedi de 9h à 18h30 (sans interruption) et fermée le dimanche



Nouveautés



Nouvelle association



Frejairollenfleurs est une nouvelle association créée en septembre 2020. Elle a pour but de participer au projet d'embellissement du village par l'associatif. Amateurs de semis, boutures, plantes, de fleurs, devenir adhérent(e)s à Frejairollenfleurs vous attire. Deux possibilités : cotisation simple 5 euros ou cotisation de soutien avec montant libre. Vous souhaitez rejoindre l'association, vous souhaitez offrir des semis, des plants, des fleurs...

Contact : Anabelle REYNES (présidente de l'association) par mail anabellereynes@gmail.com/ Mme BOUDON (secrèteire)

Depuis le mois de Juillet 2020, le nouveau site internet de la mairie a été mis en ligne.

Découvrez le site sur <https://mairie-frejairolles.fr/fr/>. Retrouvez -y les actualités, les informations de votre commune...

Le site internet



- Fréj'Accueil ▾
- Fréj'Mairie ▾
- Fréj'Pratique ▾
- Fréj'Loisirs ▾
- Fréj'Economique ▾
- Fréj'Social ▾
- Fréj'Intergénération ▾
- Fréj'Vert et urbanisme ▾



A la une

Manifestation



LE 1er MARCHÉ GOURMAND FREJAIROLLAIS



Le 29 Août 2020, a eu lieu le premier marché gourmand, dans le respect des gestes barrières de la crise sanitaire. Ce marché organisé par la commission association de la nouvelle municipalité de Jérôme CASIMIR a été l'occasion de réunir des producteurs, commerçants et artisans locaux. Les fréjairollais, les fréjairollaises ainsi que les autres habitants des communes alentours ont eu le plaisir de goûter à des mets et spécialités variées : escargots à l'ail et à la tomate, truffade, porc noir, foie gras, magret, frites maison, fromages locaux, crêpes...

Madame GUIRAUD CHAUMEIL, maire d'Albi, Monsieur FRANQUES, adjoint au maire d'Albi ainsi que Monsieur BONNECARRERE, sénateur du Tarn, nous ont honorés de leur présence et ont répondu présents à l'invitation..

Ce premier marché a fait la satisfaction des exposants et du public participant.

Vivement l'été prochain pour l'édition n° 2.



Soyons responsables : ne jetons pas les masques sur la voie publique, sur les chemins de randonnée.

Préserveons la nature...





LES LIGNES DE BUS

A partir de septembre 2020, les lignes "scolaires" deviennent des lignes périurbaines et sont accessibles à tous de Frejairolles au Boulevard Andrieu Albi. Vous pouvez ainsi emprunter ces lignes quel que soit votre abonnement (jeunes, actifs, seniors, etc...) ou en utilisant l'application M-ticket. Retrouvez les horaires sur le site <http://www.grand-albigeois.fr/1600-horaires-entree-2020.htm>.

Le TAD est toujours accessible.

Réserver sur site internet - www.grand-albigeois.fr

ou au 05.63.76.06.16

Réervations du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Réservez votre TAD au plus tard le matin jusqu'à 12h00 pour l'après-midi ou l'après-midi jusqu'à 16h00 pour le matin suivant.

Pour vos réservations du samedi et du lundi matin, pensez à réserver avant le vendredi à 16h00.

La réservation est possible jusqu'à 7 jours à l'avance.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Evelyne PORTAL - Chantal CAPELLE - Michel VAYSSETTES -
Albert SARMAN - Nadine RAYSSAC - Céline ALBERT

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

Bernard PRADEL - Jean Pierre LUCIO - Roselyne GALONNIER -
Jean-Marie CAUSSE - Nicole BERTRAND- Claudine MARLOT



Tribune libre Groupe minoritaire

Je souhaite au nom du collectif Fréjairolles notre village remercier tous les électeurs qui ont fait confiance à notre projet lors des dernières élections municipales. Nous avons 3 sièges au sein du Conseil Municipal qui en compte 15. Depuis l'élection et c'est notre projet pour les 6 ans de mandat, nous nous impliquons et essayons d'amener un autre regard, un échange autour des projets proposés en Conseil Municipal en gardant toujours à l'esprit d'être constructifs pour le village et ses habitants, dans le respect de nos valeurs. Nous sommes présents dans toutes les Commissions, ainsi n'hésitez pas à nous contacter pour tout sujet que vous souhaiteriez aborder avec nous. Vous avez aussi la possibilité d'assister aux conseils municipaux. Par le biais de cette tribune du Frej'News, nous vous informerons de nos prises de position au fil de l'eau. Au plaisir d'échanger avec vous, Mohamed Boumédiène

Nouvelles activités



CREATION D'ACTIVITES

Loïc LOUBIERE , crée son activité en tant que masseur kinésithérapeute (soins exclusivement à domicile) sur la commune.



Sylvie PETIOT, Boite à retouche vous propose à Frejairolles, ses services de couture, retouches (contacter Sylvie PETIOT au 06.30.70.47.78)

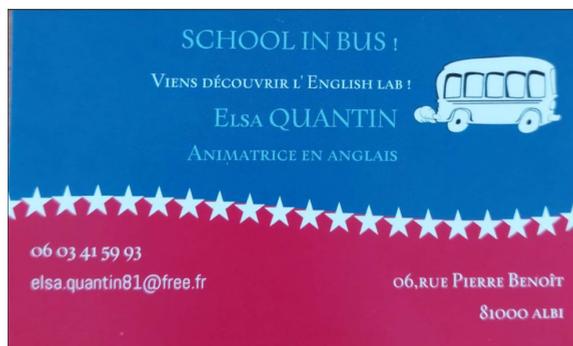
SCHOOL IN BUS - APPRENDRE L'ANGLAIS

Elsa QUANTIN a crée son entreprise SCHOOL IN BUS, un atelier d'éveil à l'anglais . L'objectif est d'utiliser les capacités des tout-petits pour leur enseigner l'anglais sans efforts.

S'amuser, écouter, parler, agir , partager. Une pédagogie par l'expérience : enseigner l'anglais par l'expérience et sortir l'anglais du schéma éducatif classique.

SCHOOL IN BUS est accessible également aux collégiens, aux lycéens pour un soutien scolaire.

Séance proposée en mini groupes de 10 enfants maximum selon leur âge.



Contacter Elsa QUANTIN
06.03.41.59.93
elsa.quantin81@free.fr



Contacts mairie



Les permanences mairies



Pour rencontrer Monsieur le Maire sur rendez-vous au 06.30.06.08.03

Le lundi de 14h00 à 17h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 14h00 à 17h00

Pour rencontrer les adjoints sur rendez-vous :

Première adjointe
Marie-Christine CABAL
06.48.60.76.89

Le jeudi matin

Deuxième adjoint
Ludovic MARLOT
06.10.62.40.76

Le vendredi après-midi

Troisième adjointe
Nadine GARCIA
06.26.97.13.19

Le vendredi après-midi

Quatrième adjoint
Christian CHAMAYOU
06.78.13.60.42

Le mercredi matin



Mairie de Fréjairolles

05.63.76.07.20

mairie@mairie-frejairolles.fr

Un avenir commun, Frejairolles sur Facebook



Lundi 14h-17h

Mercredi 9h-12h / 13h30-17h

Vendredi 14h-17h

Responsable de la publication et de la rédaction : Jérôme CASIMIR

Co-rédacteurs / mise en forme / Comité de lecture

Marie-Christine CABAL - Nathalie CARME - Christine CHRETIEN - Lydie FOISSAC - Nadine HERAL

Imprimée par l'imprimerie PORTIER et distribuée par les élus